

# VILLE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Services

### **Objet du marché**

Entretien des réseaux et ouvrages d'assainissement communaux.

### **Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Oui

L'avis implique un marché public.

### **Identification du pouvoir adjudicateur**

Commune des Pavillons-sous-Bois,  
93320 Les Pavillons-sous-Bois - France  
Tél :01-48-02-75-75, télécopie :01-48-02-75-46  
E-mail : mairie@ville-pavillons-sous-bois.fr  
Adresse Internet : <http://www.ville-pavillons-sous-bois.fr>

### **Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s)**

Collectivité territoriale.

### **Personne représentant le pouvoir adjudicateur**

Monsieur le Maire de la ville des Pavillons-sous-Bois.

### **Mode de passation**

La procédure de consultation est l'appel d'offres ouvert et communautaire, en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics en vigueur à la date de la publication de l'avis de mise en concurrence.

L'avis implique un marché public.

### **Catégorie de service**

16.

### **Lieu d'exécution**

territoire communal, 93320 Les Pavillons-sous-Bois.

### **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

90114000

### **Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :**

l'entretien des réseaux et ouvrages d'assainissement communaux correspond à la réalisation d'opérations de curage préventif ou curatif des réseaux et ouvrages, à l'extraction des boues de curage, et à l'entretien électromécanique et la télégestion des ouvrages de relevage associés aux bassins d'orage.

### **Quantité ou étendue globale**

marché à bons de commande avec un minimum de 75 000euro (H.T.) et sans maximum.

Marché d'un an éventuellement renouvelable 3 fois.

### **Des variantes seront prises en considération**

Oui.

### **Division en lots**

Non

### **Durée du marché ou délai d'exécution**

A compter du : 12 novembre 2007. Jusqu'au : 11 novembre 2008.

### **Cautionnement et garanties exigés**

Le ou les fournisseurs ne sont pas dispensés du versement de la retenue de garantie.

### **Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent**

L'exécution du marché sera financée par le budget assainissement de la Commune de Pavillons sous Bois, et sera régie par le titre IV du code des marchés publics.

### **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché**

groupement solidaire.

### **Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : chaque candidat doit présenter à l'appui de son offre le dossier suivant**

1. Imprimé DC 4 ou équivalent, date et signature obligatoirement originales,
2. Imprimé DC 5 ou équivalent, date et signature obligatoirement originales. Les mentions du capital et du Chiffre d'affaires doivent être suivies de l'unité monétaire correspondante,
3. En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,
4. Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics,
5. La déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L323-1 du code du travail.

### **Capacité économique et financière**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : 6. la liste des moyens humains et matériels dont dispose l'entreprise,.

### **Capacité technique**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : 7. les références en prestations similaires, datées, chiffrées et indiquant le destinataire public ou privé ou tout document lui permettant de prouver sa capacité

8. Qualifications professionnelles suivantes ou équivalentes :

Ücofrac (réception de travaux neufs)

Ü5.8-P0 (travaux de réhabilitation sans tranchée) au sens de la nomenclature des travaux publics

9. Tout document lui permettant de prouver sa capacité professionnelle.

### **Unité monétaire utilisée**

l'euro.

### **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**

français.

### **Conditions de participation**

Critères de sélection des candidatures : candidatures non recevables en application des articles 43, 44 et 47 du code des marchés publics,

Candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

### **Date limite de réception des offres**

1.e.r octobre 2007 - 17:30.

### **Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).

### **Jugement des offres**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous

1. prix. Pondération : 60.

2. valeur technique. Pondération : 40.

La séance d'ouverture et d'attribution de la CAO n'est pas publique.

**Langue dans laquelle les candidatures et les offres ainsi que les documents de présentation associés doivent être rédigés**

le français.

**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels**

Les demandes de dossier de consultation doivent parvenir par télécopieur à la Direction des Services Techniques

Le dossier pourra être retiré en version papier, à la Direction des Services Techniques, du lundi au vendredi de 9 heures-12 heures et de 13h30 à 18h.

Les candidats devront munir leur coursier d'un ordre signé par le représentant légal de l'entreprise pour retirer le dossier. Sur demande écrite, le dossier pourra être envoyé par voie postale.

Possibilité de télécharger le dossier à <https://www2.adema-mp.com/pavillons-sous-bois>.

**Documents payants**

non.

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus**

Direction des services techniques - bureau 11.

place Charles de Gaulle, 93320 Les Pavillons-sous-Bois, télécopieur : 01-48-02-75-46, adresse internet : <http://www2.adema-mp.com/pavillons-sous-bois>.

**Procédures de recours**

**Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 14 boulevard de l'hautil - B.P. 30322, F-95027 Cergy Pontoise Cedex.

**Introduction des recours**

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours administratif dans les deux mois qui suivent la notification de la décision contestée, auprès du Maire (Recours hiérarchique).

Recours contentieux dans les deux mois qui suivent la notification de la décision contestée ou dans les 2 mois suivant la décision de rejet du recours administratif, auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Référé pré-contractuel: en cas de manquement aux obligations de mise en concurrence et de publicité, avant la signature du marché, auprès du tribunal administratif de Cergy Pontoise.

**Date d'affichage du présent avis**

8 août 2007.